

DGR IATA 7.1 - Initiale

4 jours 25 heures

Programme de formation

Public visé

- Expéditeurs et emballeurs
- Les fabricants et les exportateurs de marchandises ou de produits dangereux contiennent des marchandises dangereuses
- Agents de fret, consolidateurs et transitaires
- Le personnel de l'opérateur agissant en tant qu'expéditeurs

Pré-requis

Français lu / parlé / écrit.

Objectifs pédagogiques

- Satisfaire aux exigences de conformité réglementaire
- Effectuer les tâches liées à la préparation des envois de marchandises dangereuses et de la documentation
- Appliquer le manuel DGR de l'IATA pour traiter avec précision les envois de marchandises dangereuses
- Reconnaître les responsabilités juridiques des parties prenantes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses par avion

Description / Contenu

- Responsabilités juridiques des principales parties prenantes
- Comprendre et appliquer les sections pertinentes de la classification actuelle de la DGR de l'IATA et identification des marchandises dangereuses
- Documents de transport requis : Déclaration de marchandises dangereuses (DGD), lettre de transport aérien
- Implications de sécurité des types d'emballages et des limites de quantité nette
- Communication de bout en bout des dangers et des exigences de manipulation à l'aide de marques et d'étiquettes correctes
- Exigences en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage : Spécifications de l'ONU, quantités limitées et autres emballages
- Rendre compte aux autorités compétentes au besoin

Modalités pédagogiques

- Exercices de classe, expédition pratique et exercices de documentation
- Études de cas
- Évaluation finale (théorique/pratique)



Moyens et supports pédagogiques

Modalités d'évaluation et de suivi

Validation de la formation après réussite au test final : 80% de bonnes réponses

Si résultat entre 60 et 80% possibilité de passer un deuxième test

Si résultat inférieur à 60% Echec - Nouvelle formation initiale exigée

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Notre formatrice Eva. Elle est certifiée pour dispenser les cours IATA relatifs aux marchandises dangereuses pour toutes les fonctions (7.1 à 7.10).

Depuis plus de 7 ans , elle collabore également avec des bureaux d'études internationaux spécialisé dans la réglementation des marchandises dangereuses. Elle y assure des missions d'audit, de conseil, d'élaboration de documents de transport(dont DGD) et d'inspection d'envois, pour des clients variés : entreprises, autorités nationales, ministère des Transports, OTAN et protection civile.

Trilingue (français, anglais, hongrois) et dotée d'une forte capacité pédagogique, Eva incarne une approche exigeante mais accessible des formations DGR.

03/10/2025